

# Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 sur la gestion des technologies d'intelligence artificielle en soins cardiaques

Université d'Ottawa

Endroit : Ontario

Date limite : le 20 décembre 2020

L'[École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa](#) et l'[Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa](#) (ICUO) sollicitent des candidatures pour un poste de professeur régulier ou de professeure régulière menant à la permanence combiné à une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 pour explorer l'incidence organisationnelle de l'intelligence artificielle (IA) dans les soins de santé, tout particulièrement en ce qui a trait à son utilisation pour améliorer les soins aux patients et aux patientes cardiaques. La recherche effectuée par le titulaire ou la titulaire de la chaire devra s'intéresser particulièrement à la valeur que peut créer l'IA pour les patients et aux patientes, les cliniciens ou les cliniciennes et les institutions, de même qu'à l'incidence organisationnelle et pratique de son implantation dans ce milieu. La chaire est fondée sur un partenariat unique entre l'ICUO, un centre de soins cardiaques tertiaires de calibre international, et l'École de gestion Telfer, une école de commerce titulaire de la triple couronne des agréments. Le titulaire ou la titulaire de la chaire devra enseigner à l'École de gestion Telfer, dans l'un de ses [programmes](#), et effectuer des recherches pertinentes à la pratique de la gestion dans un contexte de soins aux patients et aux patientes cardiaques.

## Programme de recherche

Le programme de recherche de cette CRC met à contribution des domaines comme l'intelligence artificielle (IA), la recherche opérationnelle, les systèmes d'information ou l'informatique de la santé afin de répondre à deux grandes questions :

- Comment les outils cliniques et administratifs d'IA peuvent-ils créer de la valeur pour les établissements de santé?
- Comment les technologies d'IA peuvent-elles améliorer les soins aux patients et aux patientes ?
- Comment les établissements de santé peuvent-ils utiliser les technologies d'IA pour transformer leurs systèmes en contexte post-COVID-19?

Les travaux du titulaire ou de la titulaire de la chaire seront menés en collaboration avec l'ICUO, mais les résultats devront pouvoir être transposés à d'autres milieux et contextes.

## Embauche préférentielle :

L'Université d'Ottawa est engagée à assurer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les environnements de recherche et de leadership de nos étudiants et nos étudiantes, de notre personnel et de notre corps professoral. Par conséquent, nous encourageons fortement les

candidatures des membres des quatre groupes désignés tels que les Autochtones, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et les femmes, telles que définies dans la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#), ainsi que toutes les personnes qualifiées possédant les compétences et les connaissances requises pour dialoguer de manière productive au sein de communautés équitables, diversifiées et inclusives. Dans le cadre de ce processus d'embauche préférentielle, les candidatures des membres des quatre groupes désignés seront priorisées et évaluées en premier pour le poste à combler. Nous demandons aux candidats et aux candidates qui souhaitent bénéficier d'une considération préférentielle de remplir le formulaire d'auto-identification suivant: [https://research.uottawa.ca/sites/research.uottawa.ca/files/crc\\_formulaire\\_auto-identification\\_cvrr.pdf](https://research.uottawa.ca/sites/research.uottawa.ca/files/crc_formulaire_auto-identification_cvrr.pdf). Le but de cette mesure est d'augmenter la représentation des membres des quatre groupes désignés dans l'attribution de postes de Chaires de recherche du Canada.

Les **chaires de niveau 2**, d'une durée de cinq ans et renouvelables une seule fois, dont les titulaires sont des **chercheurs émergents exceptionnels ou des chercheuses émergentes exceptionnelles** considérées par leurs pairs comme étant susceptibles de devenir des chefs de file dans leur domaine. Pour chaque chaire de niveau 2, l'établissement reçoit 100 000 \$ par année pendant cinq ans, à quoi s'ajoute une somme additionnelle de 20 000 \$ par année à titre d'allocation de recherche pour tout titulaire d'une chaire de niveau 2 qui en est à son premier mandat.

Les candidats ou les candidates doivent être, au minimum, professeurs adjoints ou agrégés ou professeures adjointes ou agrégées, ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux. Les candidats et les candidates qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant doivent communiquer directement avec l'Université d'Ottawa pour toute question ayant trait à leur admissibilité éventuelle à une chaire de niveau 2. L'établissement peut proposer la candidature d'un professeur ou d'une professeure qui, au moment de la mise en candidature, a obtenu son diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant et a dû interrompre sa carrière de façon légitime (voir la section intitulée [Justifications acceptables](#)). Dans de tels cas, l'établissement doit présenter au Secrétariat une justification en bonne et due forme (à l'aide du [formulaire de justification de la chaire de niveau 2](#)), indiquant les raisons pour lesquelles le candidat ou la candidate est toujours considérée comme étant un nouveau chercheur ou une nouvelle chercheuse. L'Université reconnaît l'impact légitime que les congés (congés parentaux, congés pour maladie, par exemple) peuvent avoir sur le dossier de recherche d'un candidat ou d'une candidate et que ces congés seront pris en compte lors du processus d'évaluation. Les personnes nouvellement sélectionnées pour une CRC sont aussi admissibles à une aide financière de la [Fondation canadienne pour l'innovation](#) pour acquérir de l'équipement de pointe indispensable à leur travail.

### **Compétences requises :**

Un doctorat ou l'équivalent dans le domaine de l'IA appliquée, de la recherche opérationnelle, du génie industriel, des systèmes d'information ou de l'informatique de la santé; un excellent dossier de recherche en gestion de systèmes de santé et une preuve de collaborations interdisciplinaires. Les candidates et candidats ayant une connaissance avérée des systèmes utilisés en santé et de l'application des outils et des méthodes d'IA sont particulièrement encouragés à poser leur

candidature. Ils doivent démontrer un engagement continu envers l'enseignement et la formation d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs; une habileté à obtenir des fonds de recherche externes et d'excellentes aptitudes pour la communication orale et écrite en anglais ou en français. Une connaissance passive de l'autre langue officielle est considérée comme un atout.

**Rang et salaire :**

Poste professoral régulier menant à la permanence dans l'École de gestion Telfer. Ce poste est régi par une convention collective entre l'Université d'Ottawa et l'Association des professeurs de l'Université d'Ottawa.

**Dossier de candidature :**

**Les candidats intéressés doivent soumettre les éléments suivants :**

- une lettre de présentation;
- un curriculum vitae à jour avec une liste complète des publications, des financements de recherche, des étudiants diplômés supervisés ou des étudiantes diplômées supervisées ; (veuillez inclure les interruptions de carrière, telles que des congés parentaux ou de maladie, qui peuvent avoir eu une incidence sur votre dossier de recherche. Celles-ci seront prises en considération dans le processus de sélection);
- un plan de recherche (2 à 3 pages);
- une description des champs d'intérêt en enseignement (1 à 2 pages);
- un énoncé décrivant comment la chaire favorisera et pourrait mettre à profit un partenariat unique entre l'École de gestion Telfer et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa (ICUO) (1-2 pages), et;
- les noms de trois personnes qui pourraient être contactées par l'Université pour des lettres de recommandation qui suivront le format demandé dans [les directives du programme des Chaires de recherche du Canada](#) (i.e. une lettre d'une autorité établie dans le domaine qui n'est pas en conflit d'intérêts avec le candidat et deux lettres de répondants qui ne sont pas affiliés à l'Université d'Ottawa, à moins que la personne soit le superviseur ou la superviseure de doctorat ou de recherche postdoctorale du candidat ou de la candidate); et
- un formulaire d'auto-identification (se référer à la section Embauche préférentielle ci-dessus).

No. de l'affichage : 20059-CRC

**Date limite :** le 20 décembre 2020

Le processus de sélection débutera en décembre et se poursuivra jusqu'à la dotation du poste. Nous ne communiquerons qu'avec les personnes sélectionnées pour une entrevue. Prière d'envoyer le dossier de candidature à l'adresse suivante ou par courriel à :

Monsieur Sylvain Charbonneau, vice-recteur à la recherche  
Université d'Ottawa

550, rue Cumberland, pièce 246  
Ottawa ON K1N 6N5 CANADA  
[rcca-coord@uOttawa.ca](mailto:rcca-coord@uOttawa.ca)

*Si vous êtes invité à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières en communiquant avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958. Le Programme des chaires de recherche du Canada n'impose aucune restriction en ce qui concerne la nationalité ou le pays de résidence des candidats ou des candidates. Les procédures qui permettent aux titulaires de chaire non canadiens de travailler au Canada ont été établies par Emploi et Développement social Canada et par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.*

*L'Université d'Ottawa est fière de sa tradition de bilinguisme, vieille de plus de 160 ans. Par l'entremise de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme, l'Université offre aux membres de son personnel et à leurs conjoints ou conjointes de la formation dans la langue officielle qu'ils maîtrisent le moins. Au moment d'obtenir leur permanence, les professeures et professeurs devraient être capables de fonctionner dans un milieu bilingue. Dans certains cas, la capacité d'enseigner dans les deux langues officielles est une condition d'obtention de la permanence.*

***Avis de collecte de renseignements personnels***

*Conformément à la Loi de l'Ontario sur l'accès à l'information et à la protection de la vie privée et à la Politique 90 de l'Université, vos renseignements personnels sont recueillis sous l'autorité du University of Ottawa Act 1965, et sont destinés à être utilisés à des fins compatibles avec votre demande d'emploi et l'administration de votre relation de travail, si elle est établie. Si vous avez des questions concernant cette collecte d'informations personnelles, veuillez communiquer avec le Cabinet du vice-provost aux affaires professorales au 613-562-5958 ou par courriel au [vra.affairesprofessorales@uottawa.ca](mailto:vra.affairesprofessorales@uottawa.ca).*